

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseilua  
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Kiosque Albeniz :  
travaux de  
rénovation.**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
21 octobre 2019  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 23

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 27

**SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Peio Etcheleku, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Argitxu Hirigoyen à M. Vincent Goytino, M. Peio Etcheleku à M. Frédéric Bardin, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Véronique Larronde est désignée secrétaire de séance.

Mme Aizpuru, adjointe, expose :

Afin de poursuivre les aménagements d'embellissement et de mise en valeur de son patrimoine engagés depuis plusieurs années, la Commune envisage cette année de faire procéder à la réhabilitation de la toiture du kiosque à musique situé sur les allées Anne de Neubourg.

Les travaux sont divisés en deux lots :

- Lot 1 : réhabilitation de la charpente bois et de la couverture du toit ainsi que de la zinguerie,
- Lot 2 : mise en peinture du sous-bassement de la charpente sous toiture.

Par délibération en date du 4 juillet 2019, le Conseil municipal a désigné le titulaire du lot n°2. Il a également approuvé la proposition de la commission MAPA de prolonger la consultation auprès des cinq entreprises contactées initialement pour les travaux relatifs au lot n°1 compte tenu de la teneur et technicité des travaux à réaliser.

A la date de remise des plis, trois entreprises ont répondu.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres sur les propositions présentées par chacune des sociétés interrogées, la commission MAPA réunie le 2 octobre 2019 a souhaité que des compléments d'informations soient apportées sur les trois points suivants :

- La fourniture des fiches des produits (matériaux) utilisé pour la rénovation,
- Le détail de l'échafaudage en termes de sécurité,
- Pour une société, il a été demandé en plus de chiffrer l'enveloppe nécessaire à prévoir pour la réfection des bois de structure suivant l'état des lieux après dépose de zinguerie.

Les trois candidats ont été invités à apporter des précisions sur ces éléments et ont communiqué leurs réponses dans les délais impartis.

Les services techniques ont présenté l'analyse des réponses transmises lors de la commission MAPA qui s'est réunie le 9 octobre 2019. Celles-ci sont en adéquation avec les besoins des travaux et conformes aux exigences.

A l'issue de cette réunion, la commission MAPA propose de retenir la solution de la société LANGILEAK ayant soumis l'offre financière jugée économiquement la plus avantageuse pour ce lot, pour un montant de 11 340,94 € HT (y compris l'enveloppe financière suivant l'état de structure après enlèvement de la toiture).

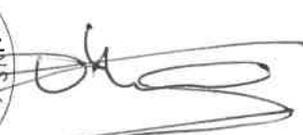
Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la proposition de la commission MAPA sur la désignation du titulaire du lot n°1,
- Valide l'offre de la société LANGILEAK pour l'exécution des travaux,
- Autorise M. le Maire à signer l'offre financière de la société LANGILEAK pour un montant HT de 11 340,94 € ainsi que toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



  
**Christian DEVÈZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/10/2019